

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 07 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept du mois d'avril, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel Philippe CNOCCUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Absente excusée :

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°031/BUR-04/2021**

**OBJET : Vénès : échange de parcelles sur le terrain d'entraînement à la conduite.**

En 2018, le SDIS s'est rendu propriétaire d'un terrain sur la commune de VENES (délibération n°051 du bureau du conseil d'administration le 23 novembre 2018) en vue de créer un site d'entraînement à la conduite hors chemin.

La propriété acquise auprès de M. GRANIER se compose de 2 parcelles distinctes non attenantes. Afin de disposer d'un terrain d'un seul tenant et d'aménager ainsi des parcours plus variés pour les conducteurs, il a été proposé de faire un échange de parcelles avec un autre propriétaire, à savoir :

- les parcelles 507, 508, 509 et 771 (totalisant 01 ha 46 a et 02 ca) seront cédées par le SDIS à Mme BARTHES ;
- contre les parcelles 498, 499, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 502 et 497 (totalisant 01 ha 86 a 45 ca), cédées par Mme BARTHES au SDIS.

Le bornage a été effectué après accord des propriétaires.

Les frais d'acte sont à la charge du SDIS, pour un montant de 950 €.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20210407-2021\_031\_BUR-DE

- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à cet échange.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@tribunal-administratif-toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité